



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 37706

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer concernant les décrets d'application de la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 sur la sécurité des ascenseurs. Ces décrets n'ont pas encore été publiés. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quel délai ils devraient l'être. - Question transmise à M. le secrétaire d'État au logement.

Texte de la réponse

Le décret d'application de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, relative à la sécurité des ascenseurs, a fait l'objet d'une concertation approfondi avec les partenaires concernés. Il a été soumis à l'avis de la commission européenne et à celui des États membres, conformément à la directive européenne 98-34 du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques. Il précise, en particulier, les prescriptions relatives aux travaux de sécurité obligatoires, les dispositions minimales d'entretien et les conditions de réalisation des contrôles techniques périodiques. Ce décret, n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs, est paru au Journal officiel de la République française du 10 septembre 2004 (page 15966).

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37706

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2907

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8155